



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 25 AVRIL 2022 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Dominic Fortin, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Autorisation de signature - Acquisition d'une servitude au 13 chemin de la Vieille-Côte lot 1 497 092

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Autorisation - Modifications aux plans d'aménagement des infrastructures du projet de développement Exalt ph2

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

- 9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.



Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 02.

107-2022

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-2022

4.1 Autorisation de signature - Acquisition d'une servitude au 13 chemin de la Vieille-Côte lot 1 497 092

IL EST PROPOSÉ par : Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par : Monsieur Dominic Fortin
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le document « Acquisition d'une servitude au 13 chemin de la Vieille-Côte lot 1 497 092 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-2022

6.1 Autorisation - Modifications aux plans d'aménagement des infrastructures du projet de développement Exalt ph2

ATTENDU QUE les travaux de réalisation des murs de soutènement ont été arrêtés dans l'emprise du prolongement du chemin des Mélèzes, car ils ne respectaient pas les plans et devis acceptés à l'origine par la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé que lui soient déposés pour analyse les plans et devis modifiés concernant les murs de soutènement;

ATTENDU les recommandations du directeur de Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominic Fortin
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'accepter les modifications apportées aux plans et devis de la phase 2 du développement Exalt, lesquels concernent la conception des murs de soutènement dans l'emprise du chemin des Mélèzes, préparés par M. Pierre Frédéric Verge, ingénieur et datés du 18 mars 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.1 Période de questions

À 18 h 16, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 16.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 16.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier